

DEPARTEMENT DE LA REUNION

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRITOIRE DE LA COTE OUEST**
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

COMPTE RENDU

BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU 3 NOVEMBRE 2014



COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 NOVEMBRE 2014

Date de convocation : 28/10/2014
16 membres en exercice
9 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille quatorze, le trois novembre à dix-sept heures, le bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO au Port sous la présidence de M. Joseph SINIMALE, Président.

Secrétaire de séance : Mme Patricia HOARAU

Délibération n° 2014-099/BC6-001

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Demande de prorogation du délai de la convention SEDRE pour l'opération ZAC Rivière des Galets

Affaire présentée par : Joseph SINIMALE

Résumé : Dans le cadre du Régime d'aides du PLH 2, le TCO a participé à hauteur de 978 077 € au titre de l'axe 1 - sous mesure 2 - « aide à la viabilisation foncière » pour la réalisation de l'opération d'aménagement « ZAC Rivière des Galets » au Port. Compte tenu du retard pris dans la réalisation des travaux, la SEDRE sollicite une prorogation du délai de la convention au 31 décembre 2015, pour la clôture comptable de l'opération.

A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** la prorogation du délai de la convention de la SEDRE pour l'opération ZAC Rivière des Galets, au 31 décembre 2015 ;
- **VALIDE** le projet d'avenant à la convention ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant à la convention.

Délibération n° 2014-100/BC6-002

ANIMATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE – Signature d'un avenant à la convention établie avec l'association « An Grèn Koulèr » pour la mise en place de son programme d'actions culturelles, au titre de l'exercice 2014

Affaire présentée par : Joseph SINIMALE

Résumé : Par délibération N° 2014-018/B1-018 du Bureau communautaire du 10 février 2014, le TCO a attribué une subvention d'un montant de dix mille euros (10 000€) à l'association « An Grèn Koulèr » pour la mise en place de son programme d'actions culturelles, au titre de l'exercice 2014. En raison du retard pris dans la mise en œuvre de certaines actions, il convient de prolonger d'un an la durée de l'action et la validité de la convention par la signature d'un avenant.

A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** la prolongation de la durée de l'action ainsi que de la validité de la convention pour une durée d'un an, par la signature d'un avenant n°1 à la convention établie avec l'association « An Grèn Koulèr » ;
- **VALIDE** le projet d'avenant n°1 ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1.

Délibération n° 2014-101/BC6-003

ANIMATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE – Attribution d'une subvention au « Comité Régional Motonautique de l'île de la Réunion de jet ski » pour la mise en place d'un championnat de jet ski international des îles Vanille à la Réunion, au titre de l'exercice 2014

Affaire présentée par : Joseph SINIMALE

Résumé : L'association « Comité Régional Motonautique de l'île de la Réunion » (CRM) sollicite auprès du TCO une subvention de 5 000 € pour la mise en place d'un événement sportif. Cette manifestation se déroulera du 16 au 18 janvier 2015 sur les communes de Saint-Paul et de Trois-Bassins.

A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** l'octroi d'une subvention d'un montant de cinq mille euros (5 000 €) à l'association « Comité Régional de Motonautique » pour la mise en place de la première édition du « championnat international des îles Vanille de la Réunion », au titre de l'exercice 2014 ;
- **VALIDE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

Délibération n° 2014-102/BC6-004

ECONOMIE & INSERTION – Demande de subvention de l'APTF (Association des Producteurs et Transformateurs Fermiers) pour la mise en œuvre de son plan d'actions de valorisation locale des ressources agricoles et de transformation des produits fermiers

Affaire présentée par : Joseph SINIMALE

Résumé : L'APTF souhaite mettre en place un plan d'actions pour le développement de la filière produits fermiers. Elle sollicite le TCO à hauteur de 42 300 € pour la réalisation de son plan d'actions. Celui-ci devrait permettre la professionnalisation et le développement des entreprises productrices de produits fermiers.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **VALIDE** l'octroi d'une subvention de 42 300 € à l'APTF pour la réalisation de son plan d'actions de valorisation locale des ressources agricoles et de transformation des produits fermiers ;
- **VALIDE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

Délibération n° 2014-103/BC6-005

ECONOMIE & INSERTION – Extension de la zone d’activités de Bras Montvert à Trois-Bassins – Validation du plan de financement prévisionnel et autorisation de signature de la convention de financement au titre du Programme d’Investissement Public 2013-2015

Affaire présentée par : Joseph SINIMALE

Résumé : Dans le cadre du Programme d’Investissement Public en matière d’équipements structurants, le TCO a présenté une demande de financement pour l’extension de la ZA de Bras Montvert à Trois-Bassins. Le Ministère des Outre-mer a réservé une suite favorable à cette demande et a décidé d’attribuer une subvention de 1 200 000 € au titre du Fonds Exceptionnels d’Investissement (FEI) 2014. Ce financement sera affecté à la réalisation de la première phase de l’extension de la zone, correspondant à un taux de subvention de 55% du budget prévisionnel. Le FEI pourrait contribuer au financement des tranches suivantes comme l’indique le courrier adressé par le Ministre des Outre-Mer au Président du TCO.

A L’ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L’UNANIMITE :

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel de l’opération suivant :

Ressources	Montant euros (HT)	%(HT)
Participation Etat Fonds Exceptionnel d’Investissement	1 200 000	55%
TCO	985 060	45%
TOTAL	2 185 060	100

- **VALIDE** le projet de convention du Fonds Exceptionnel d’Investissement (F.E.I) relatif à une subvention de l’Etat au titre du Programme de rattrapage en matière d’équipements structurants (F.E.I) d’un montant de 1 200 000 € HT ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention et tout document relatif à cette affaire.

Délibération n° 2014-104/BC6-006

ENVIRONNEMENT – Versement du solde 2014 et attribution de subvention 2014 à l’Association des inclassables réunionnais

Affaire présentée par : Joseph SINIMALE

Résumé : L’association « A.I.R. » organise la 5^{ème} édition de sa manifestation « BaZart ou la braderie de l’art » qui porte sur de la création artistique à partir de matériaux et objets de récupération. Le concept de cette manifestation repose sur le développement durable et le recyclage des objets.

Pour la 3^{ème} année consécutive, l’association demande une subvention, d’un montant de 10 000 € pour l’organisation de l’édition 2014.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L’UNANIMITE :

- **VALIDE** le versement du solde de la subvention 2013,
- **VALIDE** l’octroi d’une subvention d’un montant de 10 000 € à l’association AIR pour l’année 2014 pour la manifestation BaZart organisée autour de l’art et de la réduction des déchets,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de financement correspondante ;

- **DIT** que les crédits seront prévus au budget 2014 du TCO aux chapitres et articles correspondants.

Délibération n° 2014-105/BC6-007

TRANSPORT — Signature d'une convention de mutualisation de moyens pour le transport scolaire d'élèves de la commune de Saint Paul

Affaire présentée par : Joseph SINIMALE

Résumé : L'école de Grand Fond située à Saint-Gilles-les-Bains est fermée depuis le 10 septembre 2014 suite à un risque d'effondrement d'un poteau et d'un péril important sur l'état de la structure générale du bâtiment nécessitant des travaux importants. Pendant cette période, les enseignements seront dispensés à l'école Mathilde Frappier de Montbenoît à l'Eperon. La Mairie de Saint-Paul a sollicité le TCO pour assurer le transport des élèves de l'école de Grand Fond vers l'école Mathilde Frappier de Montbenoît ainsi que le transport des élèves de l'Eperon vers l'école Leconte Delisle située à Saint-Gilles les Hauts. Le Bureau Communautaire est invité à autoriser la signature de la convention de mutualisation entre la Commune de Saint-Paul et le TCO.

A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **DE VALIDER** le principe de la mutualisation des moyens pour le transport des élèves de la Commune de Saint-Paul.
- **D'AUTORISER** la signature de la convention de mutualisation entre la Commune de Saint-Paul et le TCO pour la période du 15/09/14 au 19/12/14.

Délibération n° 2014-106/BC6-008

INVESTISSEMENTS ET PATRIMOINE — Passation d'une convention d'acquisition foncière et de portage n° 15 14 09 entre l'EPFR et le TCO afin d'acquérir la parcelle HR 2 à Saint-Paul en vue de la création de la Zone Artisanale de La Saline

Affaire présentée par : Joseph SINIMALE

Résumé : Dans le cadre de l'activité économique et dans la continuité de construction des Zones Artisanales de Vue-Belle et de Bras-Montvert, le TCO envisage la création d'une nouvelle Zone Artisanale au lieu-dit la Saline sur la commune de Saint-Paul. Ce projet nécessite une maîtrise foncière de 4 parcelles référencées HR 1, 2, 3 et 4.

A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** le projet d'acquisition de la parcelle HR n°2, d'une superficie de 24 364 m², pour un montant de 975 000€ HT et 82 875€ de TVA ;
- **APPROUVE** le portage EPFR, pour un coût d'intervention de 9 750€ HT et des frais de portage de 1,50% par an (soit 63 472,50€ TTC) ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'acte d'acquisition final du bien ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2014 de la communauté d'agglomération aux chapitres et articles correspondants.

Levée de la séance : à 18H10'